

Deux antidiabétiques créent une nouvelle polémique

Compte Test - 2011-05-02 10:24:00 - Vu sur pharmacie.ma

Deux antidiabétiques créent une nouvelle polémique L'Actos et le Competact (dont le principe actif est la pioglitazone) faisaient déjà partie de la liste des 77 médicaments mis sous surveillance par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) fin janvier dernier. Ces médicaments font baisser la glycémie et l'hémoglobine glyquée, mais ne sont pas reconnus par les autorités sanitaires comme des antidiabétiques stricto sensu, et ils sont remboursés au taux maximal de la Sécurité sociale (65%). L'Actos et le Competact sont accusés de favoriser la survenue de cancers de la vessie. La commission de pharmacovigilance a d'ailleurs répertorié 15 cas de cancers en France en lien avec ce produit. Le 29 mars dernier, cette commission a même donné un avis de suspension immédiate. En vain. Les échanges sont houleux à l'Afssaps à propos de ces médicaments. D'un côté, les partisans de la suspension de commercialisation d'Actos et Competact mis sur le marché en France en 2000, de l'autre, ceux qui préfèrent attendre. Plus de 200.000 personnes en France prennent actuellement ce que certains à l'Afssaps n'hésitent pas à qualifier de «promoteur de cancer». Seulement trois mois de prise du produit pourraient suffire pour développer la maladie. Malgré ces mises en garde, la commission d'autorisation de mise sur le marché (AMM) a mis l'avenir de ces deux médicaments entre les mains de l'Agence européenne du médicament qui pourrait se prononcer sur cette affaire au plus tôt en juin. Dans un tel contexte, certains experts en colère demandent si la commission de pharmacovigilance sert encore à quelque chose. Un participant à la réunion du 7 avril a déclaré désabusé : «Pour le dire clairement, on a voté que l'on n'était pas capable de voter. Autrement dit, on a estimé qu'il était urgent de ne rien faire». La tension est palpable dans les vidéos de réunions disponibles sur le site de l'Afssaps. La revue médicale indépendante Prescrire a déjà tiré la sonnette d'alarme. En mai 2007, elle écrivait : «Les patients et les soignants ont intérêt à se passer des glitazones. Les antidiabétiques oraux à utiliser en première intention restent la metformine en cas de surpoids, et le glibenclamide sinon. Et quand ils ne conviennent pas, mieux vaut réviser soigneusement les objectifs glycémiques et parfois envisager l'insuline.» Et d'ajouter : «Au fil des années, leur profil d'effets indésirables s'est alourdi.» Un autre antidiabétique oral, de la famille des glitazones, l'Avandia, a été retiré du marché européen en septembre 2010, en raison d'importants risques cardiovasculaires. Le 2 avril 2008, la commission de transparence de la Haute Autorité de santé avait relevé qu'il n'était «pas attendu d'intérêt de santé publique» pour ce médicament. Le laboratoire Takeda a réalisé une étude sur les effets secondaires afin d'étudier le rôle des cristaux dans la survenue de tumeurs de la vessie chez le rat traité pendant deux ans, et les résultats étaient concluants : la pioglitazone favorise les tumeurs de la vessie. Enfin, il est intéressant de relever que ceux qui s'opposent à la suspension immédiate d'Actos et Competact sont les mêmes qui freinaient pour le retrait du Mediator. (Source: le figaro.fr)

Pharmacies.ma02 mai 2011